

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONDITION DE DIPLOME
D'ADJOINT·E D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE DE 1^{ÈRE} CLASSE,
SPECIALITE ANIMATION ADAPTEE POUR PUBLICS ADULTES

Un recrutement sans condition de diplôme d'adjoint·e d'animation et d'action sportive, spécialité animation adaptée pour publics adultes est ouvert pour 14 postes à partir du 18 mars 2024 (date de début des épreuves).

CONTEXTE :

La Ville de Paris vous offre des possibilités d'effectuer une carrière particulièrement intéressante en termes de responsabilités et de formation. Selon vos compétences, votre formation, vos aspirations, votre expérience, vous pourrez tout au long de votre parcours professionnel :

- Vous former
- Évoluer hiérarchiquement ou effectuer des mobilités géographiques tout en restant dans la capitale
- Exercer différents métiers tout au long de votre carrière
- Vous inscrire dans des projets porteurs de sens sur le long terme
- Travailler dans un esprit de collaboration visant l'intérêt commun
- Porter la transformation numérique de la Ville de Paris
- Concilier votre vie professionnelle et votre vie privée

Tous les talents et les diversités de parcours sont bienvenus.

DESCRIPTION DU POSTE ET CONDITIONS D'EXERCICES :

Vous intégrez la Direction des solidarités (DSOL) et pouvez être affecté dans un club sénior, un EHPAD ou dans les services centraux.

En tant qu'adjoint d'animation pour adultes affecté dans un club sénior :

- Vous élaborez et mettez en œuvre un programme d'animations visant à lutter contre l'isolement des séniors parisiens, à prévenir et accompagner la perte d'autonomie, et à favoriser la mixité sociale.
- Vous proposez des animations accessibles au plus grand nombre dans le but de satisfaire des objectifs de prévention, de loisirs et de lien social.
- Vous contribuez à la vie des clubs seniors du réseau en intervenant sur l'ensemble des sites du réseau et en participant à des actions conjointes.

Dans les EHPAD, en constants échanges avec le responsable du service animation :

- Vous accompagnez au quotidien, les différentes actions d'animation collectives ou individuelles inscrites dans le programme d'activités
- Vous participez au recueil des souhaits et besoins des résidents
- Vous accueillez, informez et accompagnez les proches des résidents
- Vous participez aux différentes festivités de l'établissement et aux échanges culturels avec les partenaires du réseau gérontologique.

Ils-Elles Interviennent dans l'ensemble des clubs séniors du réseau.

Ils-Elles Interviennent au sein de l'EHPAD

Temps de travail : 38h00 par semaine (7H36 par jour) ouvrant droit à 20 JRTT/an en club

39h00 par semaine (7H48 par jour) ouvrant droit à 29.5 JRTT/an en Ehpap

Horaires de travail : En club senior, la prise de service a lieu soit à 9H14 pour une fin de service à 17H30, soit à 9H44 pour une fin de service à 18H, avec une pause méridienne de 40 min.

En EHPAD, Journée de 7h48, soit 39h/hebdomadaires. Pause méridienne non incluse dans le temps de travail de 30 à 45 minutes entre 12h00 et 14h00.

CONDITIONS POUR POSTULER :

Ce recrutement est ouvert aux candidat-e-s remplissant, au plus tard à la date de l'épreuve, les conditions générales d'accès à la fonction publique :

- être de nationalité française ou ressortissant-e d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la confédération suisse, de la Principauté de Monaco ou de la Principauté d'Andorre ;
- jouir de ses droits civiques ;
- posséder un bulletin n°2 du casier judiciaire dépourvu de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- remplir les conditions d'âge légales pour travailler.

MODALITÉS DES EPREUVES :

Le recrutement comprend les épreuves suivantes :

Phase I – Admissibilité

- Sélection des candidatures sur dossier (coefficient 1)

Phase II – Admission (uniquement pour les candidats admissibles à l'issue de la phase I)

- Épreuve orale :

Cet entretien avec le jury est destiné à apprécier l'aptitude à tenir le poste et les motivations du-de la candidate (durée : 15 mn ; coefficient 5).

En introduction, le jury vous demandera de vous présenter en abordant les points suivants :

1. Votre parcours professionnel,
2. Les compétences acquises,
3. Vos motivations à rejoindre la Ville de Paris sur les missions d'adjoint d'animation spécialité animation adaptée pour publics adultes.

Il vous est conseillé de préparer votre présentation et de réviser les points suivants : les missions d'un adjoint d'animation spécialité animation adaptée pour publics adultes, les droits et devoirs des fonctionnaires, l'organisation de la Ville de Paris. Vous trouverez toutes ces informations sur le site de la Ville de Paris et sur la fiche fonction jointe à votre convocation pour l'épreuve orale.

Les résultats des épreuves seront affichés à une date précisée ultérieurement sur les panneaux extérieurs de la direction des ressources humaines, 2 rue de Lobau – 75004 Paris et sur www.paris.fr/recrutement.

Les lauréat-e-s recruté-e-s seront nommé-e-s stagiaires puis titularisé-e-s au bout d'un an si leur manière de servir a donné satisfaction. Pour être nommé-e-s, ils-elles devront fournir les justificatifs attestant qu'ils-elles remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique mentionnées ci-dessus.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Il convient de vous inscrire à partir **du 29 janvier au 16 février 2024 inclus**

- Par internet sur le site Rejoignez la ville de Paris - Accueil

Devront être impérativement joints les documents suivants :

- Une copie de votre carte nationale d'identité recto-verso
- Un curriculum vitae indiquant notamment les éléments complets d'état civil, les diplômes ou le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée. (il vous est possible d'utiliser le modèle CV permettant de présenter votre parcours professionnel à remplir, téléchargeable sur www.paris.fr/recrutement.)

Les candidats sont invités à joindre tout document utile (lettre de motivation, ect...)

MODALITÉS DE RECRUTEMENT ET INSCRIPTION PAR VOIE SPECIFIQUE :

La ville de Paris organise aussi un recrutement d'adjoint-e d'animation et d'action sportive, spécialité animation adaptée pour publics adultes par voie spécifique réservé aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi dont les travailleurs en situation de handicap. Les dates d'inscription au recrutement par voie spécifique sont identiques à celles du recrutement par voie générale. Ce recrutement est conditionné au nombre de postes vacants, aux compétences recherchées et à la compatibilité du handicap avec le poste souhaité.

Vous pouvez candidater selon les modalités décrites ci-dessous. Les inscriptions aux deux voies de recrutement seront examinées en parallèle.

➔ Par internet :

<https://recrutement.paris.fr/recrutement/jsp/site/Portal.jsp?page=offre&view=recrutementSpecifique>

➔ ou par formulaire de candidature **par voie spécifique** à retirer et à déposer à l'adresse suivante :

Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris

Pour être enregistrée et afin d'étudier votre candidature, votre inscription doit comporter impérativement les documents suivants :

- Votre carte nationale d'identité ;
- Le formulaire de candidature rempli
- Un curriculum vitae détaillé indiquant notamment les éléments complets d'état civil, le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ; (il vous est possible d'utiliser le modèle CV permettant de présenter votre parcours professionnel à remplir)

L'ensemble de ces documents sont téléchargeables sur le lien suivant :

<https://www.paris.fr/pages/le-recrutement-des-travailleurs-en-situation-de-handicap-4674>

- Vous devez également joindre le document attestant que vous êtes bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH, RQTH, AAH, carte mobilité inclusion mention invalidité, etc.)

Les candidats sont invités à joindre tout document utile (lettre de motivation, permis B souhaité...)

Modalités des épreuves par voie spécifique :

Les candidats dont le dossier est recevable seront convoqués pour passer les épreuves d'admission :

- Une épreuve orale - Entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir l'emploi

Les candidats nécessitant des aménagements d'épreuves, doivent joindre un certificat médical récent à remplir et téléchargeable sur www.paris.fr/recrutement établi par un médecin agréé-e précisant la nature des aménagements d'épreuves.

La liste des médecins agréé-e-s disponible auprès du centre de gestion de votre département sur <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-France>

Les résultats seront communiqués individuellement par voie postale ou par mail. En cas de réussite, les agents recrutés le sont en qualité d'agent contractuel pour une période d'un an, renouvelable une fois. À l'issue de cette période, ils sont titularisés, sous réserve d'avoir fait preuve de leur aptitude à exercer leurs fonctions.

En cas de difficulté pour l'inscription en ligne, nos équipes vous accueillent à l'adresse suivante :

Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 excepté les samedis, dimanches et jours fériés.